

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151008-2015_A200-DE
Date de télétransmission : 14/10/2015
Date de réception préfecture : 14/10/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A200

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Déclaration d'intérêt communautaire du parc de persuasion de Venelles

Le 8 octobre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David - CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MALAUZAT Irène - MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia - ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DEVESA Brigitte - BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à GALLESE Alexandre - BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PIZOT Roger donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice - LAGIER Robert – MEÏ Roger - NERINI Nathalie - PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - ROLANDO Christian - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_03

CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Richard MALLIÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

**Objet : Déclaration d'intérêt communautaire du parc de persuasion de Venelles
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

La commune de Venelles a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour l'aménagement d'un parc de persuasion proche du centre-ville, quartier des Michelons, afin d'en éloigner la voiture. L'emplacement choisi répond aux critères arrêtés pour la qualification de parc de persuasion d'intérêt communautaire. Il se situe à moins de 10 minutes à pied du centre-ville et va faire l'objet d'une mise à disposition à la Communauté du Pays d'Aix par la commune de Venelles. Le parc comprend 150 places de stationnement.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 1 300 000 € HT soit 1 560 000 € TTC.

Pour ces raisons, il est proposé de déclarer le parc de persuasion de la commune de Venelles d'intérêt communautaire.

Exposé des motifs :

Les parcs de persuasion ont pour objectif de délester les cœurs de ville d'un stationnement ventouse, le principe étant de garer sa voiture pour achever son déplacement à pied (5 à 10 minutes).

Proches du centre, ils permettent d'anticiper un autre fonctionnement urbain dans un espace désengorgé de l'automobile.

La commune de Venelles a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour la réalisation d'un parc de persuasion sur le domaine communal, en bordure de l'avenue de la Grande Bégude et de la rue des Michelons, quartier des Michelons. Ce terrain, d'une surface d'environ 4 500 m², est mis à disposition de la Communauté du Pays d'Aix par la commune de Venelles.

Cet emplacement répond aux critères arrêtés pour la qualification de parc de persuasion d'intérêt communautaire. Il offrira 150 places à proximité du centre urbain de Venelles, à moins de 10 minutes à pied. Ce parking sera également couplé à un arrêt de transport en commun desservi par la ligne Aix-en-Provence/Venelles. De plus son usage pourra être mutualisé avec celui du pôle culturel prévu à côté.

Les travaux à réaliser pour la création de ce parking concerneront des terrassements généraux, aménagements de voirie, cheminements piétons, réseau d'éclairage public et aménagements paysagers d'accompagnement. Le coût global de l'opération est estimé à 1 300 000 € HT soit 1 560 000 TTC dont 130 000 € HT en frais d'études et maîtrise d'œuvre, et 1 170 000 € HT soit 1 404 000 TTC dont de travaux. Ces travaux seront réalisés à partir du quatrième trimestre 2016 pour une période de 10 mois.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2010_A111 du 24 juin 2010 du Conseil de Communauté relative à la redéfinition des critères pour la réalisation de parcs de stationnement, dénommés de persuasion, sur le territoire de la CPA,

VU l'avis de la commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 septembre 2015,

VU l'avis du Bureau communautaire du 24 septembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire le parc de persuasion quartier des Michelons à Venelles ;
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Principal de la collectivité, section investissement natures 2031 et 21728.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Déclaration d'intérêt communautaire du parc de persuasion de Venelles

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



13 OCT. 2015